



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DU CLOS ET DU COUVERT DE L'HOTEL DE VILLE - LOT N°3.C : PEINTURE PASSE AVEC LA SOCIETE LACOUR ENTREPRISE**

**DÉCISION N° DM-22-193  
EN DATE DU 17 MAI 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°DM-20-302 du 24/11/2020 de signer le marché de rénovation du clos et du couvert de l'hôtel de ville- lot n°3.C : Peinture (notifié le 01/12/2020), pour un montant de 149 541,16 € HT ;

**VU** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 10/11/2021, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

**VU** la décision n°DM-21-410 du 01/12/2021 autorisant la signature de l'acte modificatif n°1, pour un montant de 40 253,39 € HT (48 304,07 € TTC) ;

**VU** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 13/04/2022, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°2 ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°1 avait pour objet la correction du sous total variante exigée n°1 et variante exigée n°2 dans l'acte d'engagement suite à une erreur matérielle constatée due au non-report de totaux dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°2 a pour objet des travaux en plus-values consécutifs à une demande émanant de la maîtrise d'ouvrage en cours d'exécution sur la tranche ferme ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** l'acte modificatif n°2 au marché de rénovation du clos et du couvert de l'hôtel de ville - lot n°3.C : Peinture avec la société LACOUR ENTREPRISE, domiciliée au 86 rue Royale 78000 Versailles.

Le montant de l'acte modificatif n°2 s'élève à 1 253,07 € HT (1 503,68 € TTC).  
Le nouveau montant du marché s'élève à 88 171,17 € HT (105 805,40 € TTC).

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220517-lmc1H9639H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 17/05/2022  
Date de Publication : 20/05/2022

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des  
grands travaux, de l'habitat et des travaux de  
construction, d'entretien et de maintenance des  
équipements publics

***Signé***

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220517-lmc1H9639H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 17/05/2022  
Date de Publication : 20/05/2022